

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015**

Absente excusée : V GUILLAUME

### **1. Approbation du dernier compte-rendu de conseil**

Approuvé à l'unanimité.

### **2. Droit de Prémption Urbain**

Vente maison d'habitation avec terrain 1 102 m<sup>2</sup>

Prix : 280 000€

Le CM décide de ne pas préempter sur ce dossier.

### **3. Jury d'assises, tirage au sort article 261 du code de la procédure pénale**

Les jurés d'assises, au nombre de 3, sont désignés par canton et par commune et sont tirés au sort dans la liste électorale (âge minimum : 23 ans).

Le tirage au sort est effectué par M FAURE (plus jeune membre du CM)

Le CM prend acte de ce tirage.

### **4. Personnel communal : approbation du plan de formation pluriannuel et de son règlement (plan élaboré par le Centre de Gestion 42 et le Centre Nat. Fonction Publique Territoriale)**

Deux documents proposés : Règlement de formation et Plan de formation.

1<sup>er</sup>. Plan de formation : Propose à tous les agents de suivre les différentes formations qui peuvent être obligatoires.

Nouveauté : formation par territoire sur les communes (exemple : St Bonnet le Château, Montbrison, Sury le Comtal, etc....)

Le CM valide le plan de formation pluriannuel (2015-2016-2017).

2<sup>ème</sup>. Règlement de formation : Le conseil propose d'apporter des modifications concernant la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

Le CM est d'accord pour soumettre ces modifications au Comité Technique Paritaire Intercommunal (CTPI).

### **5. Demande de subventions au département de la Loire (enveloppe de solidarité) pour installation de placards à la mairie, remplacement d'une fenêtre de l'église, fourniture et pose d'une borne incendie**

Placards mairie : 1 301€ HT

Fenêtre église : 585€ HT

Borne incendie (Rue Centrale) : 2 900€ HT

Le CM est d'accord pour demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité.

### **6. Activités périscolaires, TAP : convention entre la commune et les futurs intervenants**

Au titre des Temps d'Activités Périscolaires, une convention sera signée entre la commune et les deux intervenants : Mr Thibaud DEL CORRAL et Mr Patrick BRUYAS, pour la période du 11 SEPTEMBRE au 18 DECEMBRE 2015, soit 13 séances réparties comme suit :

- 6 séances (de la rentrée jusqu'aux vacances de Toussaint)
  - 7 séances (de début novembre jusqu'aux vacances de Noël)
- A noter que cette convention est renouvelable.

Le CM approuve cette convention et autorise JM CHATAIN à la signer.

Par ailleurs, F MILLET ET JM CHATAIN ont rencontré deux personnes susceptibles d'intervenir pour les TAP sur la commune (découverte de l'Afrique et musique et danse africaine). Leur demande financière est comprise entre 20 et 25€/H. La commune a la possibilité de les embaucher en tant que vacataires. Le CM décide le recrutement de 2 vacataires à compter du 11/09 jusqu' au 18/12/2015.

**7. Demande de l'école pour accueillir un DUMI (pour séances musicales) pour l'année scolaire 2015/2016 et demande de subvention auprès du conseil départemental**

Une délibération avait été prise pour l'année scolaire 2011/2012 où la commune avait pris en charge l'intervention d'un DUMI (Diplôme Universitaire Musicien Intervenant Stagiaire). Cette personne a pour rôle d'aider au développement de la culture musicale chez l'enfant de la maternelle au primaire. Le souhait de Mme GUILLOT, directrice de l'école, est de renouveler l'expérience pour la prochaine année scolaire ; le Centre de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (CFMI) a indiqué ne plus avoir de stagiaire. Mme GUILLOT a recherché un intervenant possédant le DUMI. Son coût est de 30€/H, soit 4 140€ pour 138 heures d'intervention.

Le Conseil Départemental ne donne pas de subvention dans le cadre de cette intervention. Proposition est faite de demander à Mme GUILLOT d'organiser une réunion avec le Sou des Ecoles pour discuter du financement de ce projet. Le CM est d'accord à l'unanimité.

**8. Espace cinéraire (columbarium, etc) emplacement envisagé et choix de l'entreprise**

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation d'un columbarium (24 cases) avec banc, espace pour dépôt de cendres, aménagement de l'espace et jardin du souvenir.

La commission propose de retenir l'entreprise LAVEILLE-QUET.

Le CM donne son accord.

Des subventions sont programmées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que de la sénatrice.\_\_\_\_

**9. Convention de fonctionnement « commune-CALF » pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques-ludothèques du territoire Loire Forez**

Une convention a été mise en place pour une durée d'un an et signée entre la commune et la CALF en OCTOBRE 2014 (cf. compte-rendu CM du 8 JUILLET 2014). Les membres de la bibliothèque L'Oiseau Lire se sont réunis et proposent de reconduire cette convention pour une année.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour valider cette convention.

10. **Demande de réservation de la salle des fêtes par la CALF pour renouveler le « village du réemploi et de la gestion des déchets »**

La CALF nous demande de lui réserver la salle des fêtes le samedi 21 NOVEMBRE 2015 de 10 H à 18 H (cette journée avait eu lieu à ECOTAY L'OLME l'année dernière). Au vu des bonnes relations entretenues avec la CALF, le conseil d'adjoints propose de céder la salle des fêtes à titre gratuit. Le CM valide cette proposition à l'unanimité.

11. **Présentation du rapport d'activités du SIEL**

Chaque année, ce document est soumis au conseil municipal. Ce dernier prend acte du rapport d'activités.

12. **Présentation du rapport d'activités 2015 de l'Office de Tourisme Loire Forez**

L'Office de Tourisme Loire Forez regroupant 3 offices de tourisme (Montbrison, Chalmazel et St Just St Rambert) est aidé par la CALF qui lui attribue une subvention de fonctionnement.

Près de 27 000 personnes ont été accueillies dans ces trois lieux.

13. **Informations et questions diverses**

- L'entreprise THOMAS GRANULATS demande une prolongation d'autorisation (carrière de Montclaret) pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 jusqu'au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016.
- L'AMF (Association des Maires de France) organise une journée d'action le samedi 19 SEPTEMBRE 2015 suite à la baisse des dotations de l'Etat et au projet de loi NOTRE.
- Dynamic Gym demande l'utilisation de la salle des fêtes un quart d'heure de plus le mercredi soir (20 H 30 au lieu de 20 H 15). Le CM répond positivement à cette demande.
- Point sur le dossier « Accessibilité Handicapés » : notre document avance vite et bien et sera présenté en réunion de conseil municipal début SEPTEMBRE prochain. Rappel : Ce dossier doit parvenir aux services de l'Etat le 27 SEPTEMBRE 2015 dernier délai.
- Samedi 11 JUILLET : Inauguration du commerce à 18 H.
- Chaque membre de conseil ayant assisté à une réunion présente le compte-rendu.

**Prochaine réunion de CM : Mardi 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 à 20 H.**